Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_128-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_128

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	56

Objet de la délibération:
Demande de renouvellement auprès de l'État de la convention de délégation des aides publiques au logement pour une durée de 6 ans

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Sophie DUFOUR pouvoir à Christophe CARRIERE, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Daniel MARIA, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Grégory LOEW pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine PREMOSELLI pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Alain VIGIER pouvoir à Guy DEMARTINI

ABSENT(S) :
Jacques LECOINTE, Liliane BOYER, Richard STRAMBIO, Alain CAYMARIS, Françoise LEGRAIEN, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Thierry RUDNIK, Richard TYLINSKI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_128-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise pilote par délégation les aides à la pierre de l'État depuis plus de sept ans.

En effet, la délégation des aides à la pierre de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été votée dès le 16 décembre 2010 par la délibération N° 2010-130.

Ce conventionnement est arrivé initialement à échéance le 31 décembre 2016 ; il a fait l'objet de 2 prorogations successives pour les années 2017 et 2018.

Cette délégation, qui intervient dans le cadre de la mise œuvre du Programme Local de l'Habitat, a permis de conforter la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans son rôle de chef de file en matière de Politique Locale de l'Habitat.

En effet, de solides partenariats ont pu être mis en place avec les opérateurs du logement social et avec l'Établissement Foncier Régional, avec lequel plusieurs contractualisations en faveur du logement sont actives.

Par ailleurs, la production de logements locatifs sociaux n'a cessé de progresser pour atteindre les 583 logements locatifs sociaux en 2016 et pourrait dépasser les 650 en 2018.

C'est bien une trajectoire ascendante qui se dessine aujourd'hui: la dynamique de production s'installe.

Pour y faire face, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a décidé de renforcer substantiellement les moyens dédiées à sa politique de l'Habitat en y affectant plus de 13 M€ au titre du Programme Pluriannuel des Investissements 2016-2020.

D'autre part, concernant la réhabilitation du parc ancien, le Programme d'Intérêt Général a été mis en place dès le début de l'année 2018, adossé à une équipe d'animation dédiée en le bureau d'études CitéMétrie.

Le territoire manifeste une prise de conscience en matière de production du logement locatif social : il apparaît fondamental à l'intercommunalité de l'accompagner non seulement par des engagements forts mais également à travers la délégation de la gestion des crédits d'aide à la pierre de l'État et de l'Anah.

La délégation de compétence n'étant loisible qu'aux territoires dotés d'un PLH (Programme Local de l'Habitat) approuvé, celui de la Dracénie en cours d'élaboration devrait l'être au 31 décembre 2018, il est proposé que la Communauté d'Agglomération Dracénoise se positionne aux fins de renouvellement de cette délégation.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permettant à l'État, par son article 61, de déléguer aux EPCI la gestion des aides à la pierre (parc locatif social et parc privé relevant de l'Anah),

Vu l'article L 301- 5- 1 du Code de l'Habitation et de la Construction modifié par l'article 122 de la loi pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la délibération n° 2015-156 en date du 17 décembre 2015 portant lancement de la démarche d'élaboration du Programme Local de L'Habitat 2018-2023,

Vu le courrier d'intention à destination de Monsieur le Préfet du Var en date de mai 2018,

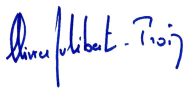
Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_128-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 14 juin 2018, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter auprès de l'État le renouvellement de la convention de délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, pour une durée de six ans,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 05/07/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.